JEAN-PIERRE SIGGEN

LA LIBERTÉ S'EXERCE!

clc

Les cahiers du Centre

Une liberté contrainte?

En mars 2020, afin de combattre la pandémie de coronavirus, le Conseil fédéral mettait le pays en semi-confinement, fermait commerces et restaurants, interdisait manifestations publiques et enseignement dans les écoles. Un choc pour notre démocratie helvétique à l'abri de toute coercition depuis des années! Le dispositif juridique, fondé sur la loi sur les épidémies, attribue au gouvernement des pouvoirs étendus en cas d'apparition et de propagation de maladies transmissibles. En quelques jours, les autorités politiques, des communes aux cantons, s'alignaient sur les directives fédérales. Depuis lors, les contraintes ont perduré tout en variant d'intensité selon la force de l'expansion de la maladie.

Notre démocratie supporte, non sans résistance, cette limitation de liberté. Le contraste est aussi frappant que le choc même des mesures prises. Comment justifier une démocratie en l'amputant d'une partie de sa raison d'être: la liberté de ses citoyennes et citoyens? La Suisse devient-elle une démocratie illibérale à l'instar de certains pays d'Europe centrale? Ces interrogations préoccupent le politicien et le conseiller d'Etat et le contraignent à reconsidérer ses principes d'action politique. Pour y parvenir, rien ne remplace un bref retour aux sources et en particulier à l'un des meilleurs penseurs de la démocratie: Alexis de Tocqueville (1805-1859).

Son œuvre majeure « De la démocratie en Amérique » décortique les fondements de la démocratie, dévoile ses rouages et délimite

ses forces et faiblesses. Selon l'auteur, l'égalité des conditions est le caractère propre d'une démocratie car elle seule permet la mesure d'une quantité, d'une majorité. La volonté du souverain se dégage de la décision de la majorité du peuple et cette tendance est historiquement inexorable:

«Partout on a vu les divers incidents de la vie des peuples tourner au profit de la démocratie; tous les hommes l'ont aidée de leurs efforts: ceux qui avaient en vue de concourir à ses succès et ceux qui ne songeaient point à la servir, ceux qui ont combattu pour elle, et ceux mêmes qui se sont déclarés ses ennemis; tous ont été poussés pêle-mêle dans la même voie, et tous ont travaillé en commun, les uns malgré eux, les autres à leur insu, aveugles instruments dans les mains de Dieu.

Le développement graduel de l'égalité des conditions est donc un fait providentiel, il en a les principaux caractères: il est universel, il est durable, il échappe chaque jour à la puissance humaine; tous les événements, comme tous les hommes, servent à son développement¹.»

Mais Tocqueville ne se contente pas de cette observation. Il discerne également la principale menace anti-démocratique, un goût inextinguible pour l'égalité².

«...Mais il se rencontre aussi dans le cœur humain un goût dépravé pour l'égalité, qui porte les faibles à vouloir attirer les forts à leur niveau, et qui réduit les hommes à préférer l'égalité dans la servitude à l'inégalité dans la liberté. Ce n'est pas que les peuples dont l'état social est démocratique méprisent naturellement la liberté; ils ont au contraire un goût instinctif pour elle. Mais la liberté n'est pas l'objet principal et continu de leur désir: ce qu'ils aiment d'un amour éternel, c'est l'égalité...»

Et pour lui, le meilleur antidote, c'est précisément la liberté politique.

«Les Américains ont combattu par la liberté l'individualisme que l'égalité faisait naître, et ils l'ont vaincu».

¹ Alexis de Tocqueville (1992 [1835]), De la démocratie en Amérique I, in «Bibliothèque de La Pléiade », Paris : Editions Gallimard p. 6 et 7.

² Id., p. 59

«Et moi, je dis que, pour combattre les maux que l'égalité peut produire, il n'y a qu'un remède efficace : c'est la liberté politique³.»

Ajoutons enfin que, pour Tocqueville, la liberté politique n'est pas qu'un concept, elle s'incarne dans la vie associative, cellelà même qui constitue la société civile.

«Une association politique, industrielle, commerciale ou même scientifique et littéraire, est un citoyen éclairé et puissant qu'on ne saurait plier à volonté ni opprimer dans l'ombre, et qui, en défendant ses droits particuliers contre les exigences du pouvoir, sauve les libertés communes⁴.»

Ces quelques citations ne remplacent évidemment pas l'analyse elle-même, mais elles suffisent déjà à saisir l'essence de la liberté politique dans une démocratie. Elle n'est pas une idée, elle s'exerce! C'est la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie sociale et politique. Et précisément, les mesures prises contre la pandémie ont frappé de plein fouet la vie associative, économique, culturelle, sportive, et politique.

L'Etat a restreint la liberté démocratique pour freiner l'expansion de la maladie, au détriment donc de notre propre capacité de «vivre la démocratie». La culture, le sport sont essentiels à notre vie sociale, mais n'ont pas été jugés prioritaires dans la lutte contre la pandémie. Une telle limitation peut se comprendre comme solution provisoire mais ne peut durer sans attenter à l'un de nos fondements démocratiques.

³ Id., p. 617, 619

⁴ Id., p. 843

Une démocratie résiliente

La Suisse a une longue histoire et s'est continuellement adaptée. La démocratie, le fédéralisme, et toutes les libertés publiques se sont développées avec le temps, en surmontant bien des obstacles; nous avons assimilé les difficultés. La pandémie souligne aujourd'hui, à sa manière, les limites de notre système, mais elle en a aussi permis le renouvellement. Retrouvons Alexis de Tocqueville qui visitait la Suisse avec son épouse, en été 1836; une visite de loisirs, de laquelle il revint avec quelques notes. Il concluait que notre pays était en état de révolution démocratique. Il affirmait qu'il y avait des cantons, mais pas de Suisse. Il en parle, toujours dans son œuvre principale «De la démocratie en Amérique».

«Mais outre les intérêts matériels, l'homme a encore des idées et des sentiments. Pour qu'une confédération subsiste longtemps, il n'est pas moins nécessaire qu'il y ait homogénéité dans la civilisation que dans les besoins des divers peuples qui la composent. Entre la civilisation du canton de Vaud et celle du canton d'Uri il y a comme du XIXe siècle au XVe: aussi la Suisse n'a-t-elle jamais eu, à vrai dire, de gouvernement fédéral. L'Union entre les différents cantons n'existe que sur la carte, et l'on s'en apercevrait bien, si une autorité centrale voulait appliquer les mêmes lois à tout le territoire⁵. »

En 1848, à l'occasion d'un rapport sur «La Démocratie en Suisse», quelques temps après la fin de la guerre du Sonder-

⁵ Id., p.189

bund, Tocqueville eut l'occasion de constater les progrès, et la naissance selon lui d'un gouvernement fédéral. La Confédération a changé de nature et «est devenue en Europe une chose nouvelle; une politique d'action a succédé pour elle à une politique d'inertie et de neutralité; de purement municipale, son existence est devenue nationale: existence plus laborieuse, plus troublée, plus précaire et plus grande⁶». La Suisse de 1848 est un Etat fédéral. Elle l'est encore aujourd'hui et son fédéralisme s'appuie sur la volonté des cantons d'œuvrer ensemble à leur bien commun, une volonté maintes fois réaffirmée. Le principe de subsidiarité y joue un rôle fondamental, les compétences de la Confédération lui ayant été expressément déléguées par les cantons. La structure confédérale favorise aussi la recherche du consensus plutôt que le conflit. Si la majorité l'emporte, elle n'est toutefois jamais suffisamment forte pour ignorer les revendications de la minorité. Il faut donc composer! La lutte contre la pandémie témoigne aussi de cette diversité, les Alémaniques utilisent volontiers l'expression imagée de Flickenteppich ou Patchwork!

La Suisse est née d'une alliance, une alliance de communautés politiques, sociales et professionnelles. Contrairement aux pays voisins, la Suisse ne s'est pas construite autour d'une unité linguistique ou culturelle; c'est à l'origine une «coalition de résistances», devenue une démocratie de concordance où les cantons se sont assemblés pour s'opposer aux appétits inconsidérés des grandes nations européennes. Le Pacte de 1291 témoigne de cette volonté de se réunir pour se défendre et rester libre. La Constitution de 1848 poursuit sur cette lancée et introduit la liberté d'association, de commerce et d'industrie créant ainsi un espace économique plus large. La Constitution fédérale de 1874, enfin, confirme les acquis du XIXe siècle et ancre définitivement l'initiative populaire et le référendum, consacrant ainsi notre régime de liberté démocratique.

L'esprit du consensus s'est également manifesté dans le domaine économique en favorisant l'éclosion, puis le développement du partenariat social. La vie associative syndicale et patronale s'implante dès la deuxième moitié du XIXe siècle et

⁶ Alexis de Tocqueville (1991 [1848]), Rapport sur «la Démocratie en Suisse», in «Bibliothèque de La Pléiade», Paris: Editions Gallimard p. 653-654

permet l'apparition, puis l'expansion des conventions collectives du travail. Le partenariat social est incontestablement le meilleur garant de la croissance, en alliant efficacité économique et solidarité sociale. N'est-ce pas également ce que préconisait Tocqueville en insistant sur le développement de la vie associative comme contre-poids à l'individualisme croissant?

Sans vouloir servir de modèle, le canton de Fribourg illustre aussi cette culture du consensus social et politique permanent. A deux tiers romand et un tiers alémanique, majoritairement catholique mais avec une communauté protestante importante et croissante, alémanique comme francophone, il compose avec de nombreuses sensibilités différentes et parfois opposées. Politiquement, au Grand Conseil, les forces tendent à s'équilibrer entre les principaux partis. Le Centre a appliqué, dès 1981, une politique consensuelle. En effet, il a renoncé pendant des années, et ce volontairement, à constituer la majorité à l'exécutif cantonal s'il n'a pas en même temps la majorité au législatif. Cette volonté a conduit des candidats PDC au Conseil d'Etat à retirer leur candidature, légitime en soi, pour réduire le poids politique du parti au sein du gouvernement. Enfin, la Constitution cantonale réserve une part importante de ses articles au respect de la minorité, linguistique notamment. Le français et l'allemand sont les deux langues officielles du canton, et l'autre langue cantonale est forcément la première langue étrangère enseignée. Un concept cantonal des langues encourage tous les efforts en faveur du bilinguisme. L'unité cantonale n'exige pas une uniformisation entre les communautés linguistiques, mais elle demande équité et équivalence. Chacun conserve son génie propre, mais dans le respect des spécificités de l'autre. Evidemment, aucune situation n'est définitivement acquise, il faut sans cesse dialoguer et établir des consensus. Si le processus est parfois un peu lourd, il garantit la cohésion sociale et, d'une certaine manière, la prospérité cantonale.

La Suisse s'est construite en plusieurs temps sur une durée de 800 ans. Elle s'est constituée telle une stalagmite, couche par couche. L'acte fondateur qu'on situe à l'établissement du Pacte fédéral de 1291 est un acte de résistance. Les représentants des trois cantons campagnards s'unissent pour ne plus dépendre d'un suzerain étranger. Notre démocratie naît à cet instant.

Notre pays est une démocratie de résistance. En 1481, Fribourg rejoint la Suisse qui se compose, jusqu'alors, de huit cantons, tous alémaniques. Quatre d'entre eux sont des cantons urbains, à savoir: Zurich, Zoug, Lucerne et Berne; les quatre autres sont campagnards, à savoir: Uri, Schwytz, Unterwald et Glaris. Une certaine extension a donc déjà eu lieu. Le nouveau pas est d'accueillir Fribourg et Soleure. Fribourg est francophone. Il s'agit donc pour la première fois de se demander si l'existence du pays pourrait être mise en question par son extension. Est-ce que le cœur de la Suisse, homogène, surmonterait l'arrivée d'une «autre» culture? C'est le moment «Fribourg» de l'histoire suisse. L'action positive et sage de frère Nicolas de Flüe, dont nous avons fêté le 600e anniversaire de la naissance durant la présente législature (2017), permettra de prendre ce virage et d'accueillir Fribourg et Soleure. Le développement du pays passait par cette prise de risque, celle de la diversité. Jusqu'où s'étendre sans mettre en péril sa raison d'être? Par analogie, jusqu'où accepter l'autre, quel degré d'intégration exiger, pour ne pas se mettre soi-même en danger et se diluer dans une autre culture, absorbé par une autre identité? Frère Nicolas de Flüe pressent que l'intégration est possible, que la communauté de destin des cantons est profitable et que la diversité ne mettra pas en péril la raison d'être de la Suisse naissante. Résister pour exister, accueillir pour se développer. Les autres cantons l'acceptent et Fribourg devient suisse. L'extension se poursuivra accompagnée chaque fois de ce questionnement: l'identité propre de notre pays, estelle remise en cause par l'intégration du nouveau, de la diversité, de l'étranger? Ce processus prend beaucoup de temps, et seule l'histoire de plusieurs siècles confirme en quelque sorte les choix qui ont été faits. Aujourd'hui la pandémie de coronavirus nous met en demeure de repenser, ou du moins de questionner notre fédéralisme et son identité historique. Devrions-nous être plus efficace et concentrer le pouvoir à Berne plutôt que de laisser aux cantons le soin de peaufiner les particularismes et célébrer les différences?

Une pandémie « illibérale »

Les nombreuses mesures prises tout au long des années 2020 et 2021 ont affecté notre vivre-ensemble et, partant, notre manière de vivre démocratiquement. Deux piliers de notre Etat ont été ainsi ébranlés, à savoir la confiance de la population en ses autorités politiques et la structure confédérale de la Suisse.

Le rapport de confiance entre population et autorités est une des pierres angulaires de la démocratie. Nous observons aujourd'hui doutes et incertitudes. La crise sanitaire dure et exacerbe les esprits. C'est la controverse lorsque les autorités parlent des commerces essentiels et non essentiels! On oppose culture à restaurants. L'appel à l'insubordination est lancé. Ce délitement du lien de confiance entre élu-e-s et citoyennes et citoyens se nourrit, en outre, de la menace de faillites d'entreprises, de la montée du chômage, des cas de dépression, des jeunes en particulier, et de toutes les contraintes imposées. La population se divise entre partisans et opposants au port du masque, aux vaccins, aux écoles fermées ou ouvertes, à la pratique du sport plus étendue, à l'ouverture ou non des salles de spectacles, à l'importance des manifestations autorisées, sans parler des adeptes de la théorie du complot.

Les citoyennes et citoyens élisent régulièrement leurs représentant-e-s dans les organes de notre démocratie, législatifs et exécutifs. Ces personnes s'expriment au nom de tous, et travaillent pour le bien commun. Le peuple leur accorde sa confiance, renouvelée à l'échéance de la législature, cette an-

née en particulier. Cette confiance est réciproque. Les autorités politiques ont non seulement besoin que les citoyens croient en la démocratie, donc qu'ils y participent activement, mais aussi qu'ils respectent les décisions prises pour le bien de tous, même si chacun conserve sa propre opinion. Depuis une année, ce lien de confiance paraît clairement entamé et l'un des défis des nouvelles autorités élues sera de le renouer, et de refonder un projet de société partagé par le plus grand nombre.

Une autre interrogation s'est ainsi posée régulièrement: notre Etat fédéraliste à 26 cantons n'atteint-il pas ses limites dans un tel contexte de crise sanitaire? N'aurait-il pas fallu laisser la main à la Confédération dès le début et ne jamais la reprendre? Comment expliquer l'obligation du port du masque dans un commerce vaudois dans la Broye et l'absence de cette même obligation quelques kilomètres plus loin en terre fribourgeoise? Existe-t-il un variant suisse, très fédéraliste? Bien entendu, chacun s'associe à la politique de son canton, mais le contraste des mesures dans un territoire si petit frappe et questionne. Les différences existent, la culture desdites différences aussi! Peut-être un traitement épidémiologique supra-cantonal eût été plus simple. Toutefois, les cantons demeurent souverains, même en cas de pandémie. Les autorités cantonales peuvent «exécuter» des décisions fédérales en respectant le génie du lieu. Notre structure confédérale est restée très souple même s'il y a eu quelques accrocs. Les premiers bilans de la gestion de cette crise, en termes d'économie notamment (communiqué du FMI sur la Suisse, 7.4.2021), montrent que notre pays a bien su se défendre sans trop contraindre la population. Un gouvernement plus centralisé aurait probablement eu plus de facilité de conduite, mais la population n'en accepterait pas plus facilement les restrictions. A notre connaissance, les Etats voisins à structure fédérale mais plus centralisée, tout comme les Etats «illibéraux», ne s'en sont pas mieux sortis! Une comparaison internationale sera très utile.

Pour une action politique libre et responsable

Si la liberté joue un rôle essentiel dans la composition de nos démocraties, elle ne suffit pas à garantir une véritable action politique. Elle n'est pas absolue et entraîne toujours la responsabilité de l'acteur politique. En effet, à partir du moment où celui-ci a le choix, il se doit d'assumer les conséquences de sa décision. Dans un livre récent, la philosophe française Chantal Delsol va même plus loin: selon ses propos, la liberté signifie l'autolimitation:

L'erreur viendrait ici encore de la définition de la liberté par Stuart Mill: «Ma liberté s'arrête là où commence celle des autres », qui suppose que toute contrainte vient de l'autre. Si l'on prétend au contraire que dans bien des cas, ma liberté s'arrête quand je m'autolimite, alors tout change. Je m'autolimite parce que je suis conscient de mes responsabilités. C'est ma responsabilité qui ici restreint mes libertés, et non pas l'oppression des groupes d'appartenance. Ce qui peut former le support d'une autre modernité, ce sont justement les auto-contraintes du lien. Pour le comprendre, il faut avoir dépassé la définition de la liberté par Stuart Mill. En réalité, ma liberté s'arrête avec ma responsabilité dans la relation. Et comme il ne s'agit pas ici d'une oppression ni d'une tyrannie particulière, mais d'un fondement compris et voulu de la vie humaine, il devient néfaste et même criminel de vouloir effacer ce type de contrainte et les représentations qui la fondent. C'est au nom d'une philosophie de la relation et de la responsabilité qu'ici l'individualisme est récusé. «Supprimer les oppressions ne signifie pas promouvoir la liberté individuelle intégrale. On peut être moderne – vouloir émanciper l'individu, sans pour autant vouloir l'individualisme radical.»

Le Centre fonde son action politique dans le respect de cette double exigence de liberté et de responsabilité. Il promeut ainsi des valeurs, et ces valeurs nous placent précisément au centre de l'échiquier. Notre parti place la personne humaine, les citoyennes et citoyens, dans un équilibre dynamique entre liberté et responsabilité. Ces deux composantes se déclinent dans tous les secteurs de la vie familiale, professionnelle et sociale. L'action politique n'est pas définie une fois pour toutes, en suivant un seul critère, aussi respectable soit-il, par exemple: défendre les pauvres, ou protéger sa patrie. Il s'agit chaque fois de restituer à chacune des composantes, liberté et responsabilité, ce qui lui revient de droit. Ainsi, par exemple, en économie la liberté justifie la concurrence, l'efficacité qui permet l'existence et le développement des entreprises; la responsabilité, elle, commande d'œuvrer dans le respect de la personne même des travailleurs. D'où le développement dans notre pays du partenariat social. Cette approche ne facilite évidemment pas la visibilité d'un parti! Elle ne se résume jamais à un slogan! En outre elle est susceptible de changer, même à court terme. Ce qui demeure, l'élément permanent, est évidemment la «grille de lecture» fondée sur la nature de la personne humaine, à la fois libre et responsable. Ce critère demeure bien sûr trop général pour définir précisément les contours d'une action politique. Passons en revue, avec quelques exemples, les trois grands domaines de la vie politique, à savoir la vie familiale, le marché du travail, et la société.

Dans le domaine de la vie familiale, thème de prédilection de notre parti, la liberté devient l'acquisition de l'indépendance. C'est évidemment l'éducation et la formation de l'enfant jusqu'à sa maturité. L'apprentissage de l'autonomie est au cœur de ces années d'enfance et d'adolescence, et de la famille elle-même. A l'opposé, la vieillesse pourrait être l'apprentissage de la dépendance, l'acceptation de la faiblesse et l'humilité de compter sur la solidarité des jeunes générations qui prennent ainsi leurs responsabilités sociales. Liberté et responsabilité deviennent donc indépendance et dépendance.

⁷ Chantal Delsol, Le crépuscule de l'universel, 13.01.2020, page 274, epub, édition Cerf

L'indépendance dans la famille, c'est aussi une meilleure conciliation de la vie de famille et de la vie professionnelle. Notre parti a œuvré pour augmenter et financer plus activement les structures d'accueil de la petite enfance. Il s'agit aujourd'hui de soutenir les parents dans leurs efforts de formation continue et donc de pouvoir trouver ou conserver un emploi. Notre canton doit encore mieux développer son offre de formation continue. La formation générale, académique ou professionnelle, constitue le passeport-emploi des jeunes et notre richesse cantonale. Fribourg est le canton suisse qui dépense, proportionnellement au PIB, le plus pour la formation (8,3 %, 2018). De même, notre part de dépenses publiques d'éducation par rapport au total des dépenses publiques (34,6 %, 2018) est la plus élevée du pays. Depuis des décennies, Le Centre est la cheville ouvrière d'une politique éducative ambitieuse et réaliste.

Après le côté «indépendance-liberté», venons-en au côté «assistance-responsabilité». Nous, le Centre, entendons en particulier la situation des personnes âgées. Nous avons soutenu le projet Senior+, ainsi que le développement d'habitations légèrement médicalisées permettant aux seniors de vivre librement, mais avec une assistance médicale proche, si nécessaire. Nous en appelons également à une amélioration de la qualité des soins. Derrière cette expression de «qualité» se place évidemment la stratégie cantonale pour un HFR fort! Nous soutenons cette concentration des soins aigus! Un médecin acquiert toute sa compétence en opérant le plus grand nombre possible de patients. Le concept développé par le HFR, laisse aux régions une large palette de prestations sans diminuer la qualité des soins.

Dans le domaine de l'économie, nous retrouvons les deux notions mais déclinées cette fois sur le marché du travail. La liberté devient efficacité et la responsabilité solidarité. Les conventions collectives de travail illustrent à merveille cette situation: elles se construisent précisément à la frontière entre les exigences de l'efficacité, pour que l'entreprise puisse exister et donc faire du bénéfice pour son propre développement, et les principes de solidarité, car le travailleur n'est pas une marchandise mais une personne humaine, et de respect de sa dignité, qui impose des limites à ce qu'on lui demande, et ce indépendamment des

besoins de l'économie de marché. Le partenariat social est une richesse de la Suisse, une culture du dialogue et du consensus à la mesure de notre pays. La tendance générale à légiférer met à mal cette culture du dialogue, rigidifie les relations sociales sur le marché du travail et fait perdre sa force au partenariat social.

La fiscalité des entreprises illustre aussi le nécessaire équilibre entre liberté et responsabilité. Avec la dernière réforme fiscale des entreprises acceptée en votation populaire, notre canton devrait garder son attrait fiscal tout en ne réduisant pas ou le moins possible ses propres recettes. Il est trop tôt aujourd'hui pour affirmer que l'opération est réussie, mais Fribourg a joué sa meilleure carte et nous sommes en droit de rester optimistes. La péréquation financière intercantonale relève aussi de l'équilibre entre liberté et responsabilité. Pour notre canton elle représente environ 15% des revenus. Nous profitons ainsi de montants importants gagnés par des cantons pourvoyeurs qui renoncent à cette force financière au profit de cantons faibles, comme Fribourg.

Fondamentalement, l'économie elle-même n'est qu'un moyen au service de notre bien-être. L'économie de marché permet une forte augmentation de la productivité. Mais il faut commencer par poser la finalité de ce que l'on veut produire. La concurrence n'est alors peut-être pas le moyen le plus approprié. L'agriculture est un bon exemple de l'équilibre entre liberté économique et responsabilité sociale. Le but de la production est triple, à savoir: d'abord la capacité de produire soi-même, donc l'autosuffisance, ensuite la présence d'une population capable précisément de produire donc formée, et enfin l'assurance d'un territoire entretenu. Ces finalités ne relèvent pas d'une économie concurrentielle car si tel était le cas la Suisse s'approvisionnerait majoritairement à l'étranger, dont les biens sont moins chers car produits dans des conditions plus favorables, y compris le prix du transport. Evidemment reprendre la «concurrence» comme moyen dans tous les secteurs de l'activité humaine est aussi faux que dangereux.

Le développement économique passe aussi par une disponibilité à saisir les occasions, les opportunités. On ne peut pas forcer les entreprises à s'implanter à Fribourg, en revanche l'Etat peut créer les meilleures conditions-cadre possibles pour rendre la décision du chef d'entreprise favorable à notre canton: une fiscalité attrayante, du terrain en suffisance à disposition, des travailleurs très bien formés, des écoles de qualité et reconnues, des voies de communications suffisamment développées, une société numérisée, un équilibre politique garant de la stabilité, un accès simple et direct aux autorités, une administration conviviale, accessible et efficace.

Les conditions-cadre elles-mêmes évoluent, elles se modernisent et aujourd'hui se numérisent! Nous ne pouvons pas nous permettre de prendre du retard sur d'autres cantons.

Dans le domaine de la société, il faut surtout aujourd'hui comprendre liberté et responsabilité comme mobilité et durabilité. La personne doit pouvoir se mouvoir, c'est-à-dire être libre, mais dans le respect des conséquences induites par cette liberté-mobilité, à savoir la durabilité de ce choix. Pour conserver sa liberté, ou sa mobilité, il s'agit de l'utiliser avec ménagement pour l'environnement. Car si celui-ci devait être définitivement détruit, la liberté elle-même disparaîtrait.

Ce chapitre recouvre un champ très large, allant de la politique des transports à l'aménagement du territoire en passant par la sécurité, le développement durable, le climat, l'énergie et les structures territoriales. En matière d'énergie et de transports, notre canton a déjà bien travaillé. Notre loi sur l'énergie et notre projet de RER cantonal sont mis en œuvre, et le défi actuel est moins d'imaginer l'avenir que de surmonter les obstacles concrets liés à la réalisation d'ouvrages d'art.

L'aménagement du territoire constitue un dossier important. Nous devons désormais «densifier autour du centre» pour reprendre l'expression technocratique de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Le canton lui-même est appelé à se densifier vers un centre cantonal fort, structurel en particulier, avec un projet de fusion ambitieux, seule garantie de peser un peu entre la Riviera lémanique et la Région capitale suisse. C'est aussi la seule manière de répartir correctement les charges de ville-centre dont souffre notre agglomération fribourgeoise. L'équilibre entre mobilité-liberté et durabilité-responsabilité s'exprime parfaitement dans le concept de dévelop-

pement durable. Les pôles Economie-Société-Environnement s'équilibrent en s'autolimitant. On ne saurait pénaliser la nécessaire production économique, pourvoyeuse d'emplois, au profit de la seule défense de l'environnement comme l'exigent aujourd'hui les ultras au nom de l'urgence climatique. On ne saurait oublier les conditions-cadre sociales dignes, que notre société exige au seul nom de la liberté économique et du réchauffement climatique. On ne saurait enfin faire l'impasse sur le respect environnemental, et en particulier sur une solide politique climatique, au profit d'une économie débridée, ou pour la satisfaction d'objectifs sociétaux superficiels.

Dans ces différents domaines, il faut trouver la bonne mesure et l'équilibre entre le besoin de liberté (pour agir, pour créer, pour développer) et le besoin de responsabilité (pour prendre soins des autres et de notre environnement). Nous ne trouverons jamais de chemin tout tracé, mais chaque fois nous devons, par notre action politique, déterminer la meilleure manière d'atteindre le bien commun qui suppose liberté d'action et responsabilité sociale. Et finalement «être au centre» n'est pas un point de départ, mais bien un point d'arrivée, l'expression de la voie politique définie dans le respect de la liberté et de la responsabilité.

Des défis majeurs

La pandémie de coronavirus bouscule toutes les prévisions économiques et financières. Quel que soit le ralentissement qui nous frappe, faible ou fort, le prochain gouvernement fribourgeois devra faire preuve d'inventivité et de détermination. Nous disposons de plus de 700 millions de francs de provisions et réserves, la prochaine législature devrait être consacrée à réaliser les nombreux projets déjà décidés. Notre canton a très bien négocié la dernière réforme fiscale des entreprises, mais les effets à long terme ne sont pas encore connus, comme d'ailleurs ceux de la péréquation financière et ceux des montants redistribués de la Banque nationale. Le cadre économique et financier demeure positif, mais Fribourg doit plus investir et plus rapidement: nous en avons les moyens.

La pandémie a également accéléré la numérisation du canton de Fribourg. Le déploiement d'outils informatiques dans l'école fribourgeoise en est un bel exemple. L'administration cantonale suit également le mouvement et la dotation budgétaire pour la numérisation a triplé en quelques années. La société fribourgeoise en général se transforme aussi numériquement: télétravail, transport, culture, sport, santé, économie, tourisme, tous les secteurs connaissent leur révolution numérique. Toutefois, quel que soit le domaine considéré, la numérisation n'est jamais une fin en soi; ce n'est qu'un moyen en vue d'une fin. Il ne suffit donc pas de s'équiper informatiquement, il faut encore se former et adapter son environnement à l'utilisation de ce

nouvel outil. La remise d'un ordinateur ou d'une tablette à un écolier n'a de sens que si le plan d'étude intègre de nouveaux objectifs d'apprentissage pour le numérique et que le corps enseignant a été formé.

Enfin, la pandémie nous rappelle aussi aux conditions très concrètes de notre vie terrestre et en particulier au réchauffement climatique. Toute la classe politique prend très au sérieux ce défi majeur de notre société. Nous n'imaginons pas une réponse réaliste et cohérente autrement que dans le cadre du développement durable. Le principe même de durabilité signifie qu'on ne peut sacrifier l'économie ou la société aux seules exigences d'une urgence climatique. Les solutions existent, comme le recours accru aux énergies renouvelables, ou la diminution de l'empreinte carbone prévue notamment dans le Plan climat du canton de Fribourg. Ce combat, aussi légitime et nécessaire soit-il, ne justifie en rien la radicalisation prônée par certains mouvements, et l'urgence climatique ne pourra pas être imposée d'autorité à toute une population! Une action politique réelle et efficace ne peut être que libre et responsable. Elle suppose l'adhésion des citoyennes et citoyens de notre pays, le respect des institutions démocratiques et de leur fonctionnement et la dignité des échanges entre personnes humaines.

Fort de toutes ces convictions et riche d'une expérience politique de huit ans au Conseil d'Etat, je souhaite m'engager pour une nouvelle législature au service de mon canton. Je place mon action politique au cœur du gouvernement fribourgeois dans le respect de la liberté de chacun et dans l'assurance d'une responsabilité assumée.





Le Centre Fribourg Route de Beaumont 20 CH - 1700 Fribourg